



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 6 avril 2018

Le chèque énergie arrive à La Réunion Plus de 100 000 foyers concernés mardi 10 avril 2018 à 10 h

Gilles Traimond, sous-préfet chargé de mission de la cohésion sociale et de la jeunesse, présentera à la presse les modalités d'application du dispositif chèque énergie à La Réunion, en présence de représentants du conseil départemental, de la SPL Energie Réunion et de l'ADIL, **mardi 10 avril 2018 à 10 h à l'hôtel de la Préfecture à Saint-Denis.**

Le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'énergie à partir de ce mois d'avril 2018. Avec ce nouveau dispositif solidaire, simple et juste, l'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs dépenses d'énergie et ainsi lutter contre la précarité énergétique.



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

